

## **Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)**

---

### **Groupe de travail : « Chauffage au bois domestique, pollution de l'air et santé »**

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses. Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un groupe de travail regroupant des experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

#### **■ Contexte de l'expertise :**

L'Anses est sollicitée par les ministères de la santé et de l'environnement dans le cadre de l'action VI du [plan d'action pour la réduction des émissions issues du chauffage au bois en France](#) afin notamment d'améliorer les connaissances sur l'impact du chauffage au bois sur la qualité de l'air intérieur, ainsi que sur les enjeux de santé associés. En réponse à cette sollicitation, l'instruction des travaux s'articulera autour de 3 grands axes :

- **1<sup>er</sup> axe : documenter les émissions de particules et autres polluants atmosphériques issus de la combustion de biomasse dans des appareils de chauffage**, en fonction des caractéristiques du combustible (essence de bois, présence ou non d'écorce, granulés, humidité), du type d'appareil (foyer ouvert, insert, poêle, chaudière), de l'âge et/ou la classe Flamme verte de l'appareil et de l'usage de l'appareil (ex : allumage par le haut ou par le bas, régime).
- **2<sup>e</sup> axe : caractériser l'impact des appareils de chauffage au bois représentatifs du parc français actuel (poêle à buches récent, poêle étanche à granulés, poêle à buches d'ancienne génération, cheminée traditionnelle à foyer ouvert, insert, chaudière) sur les concentrations en particules et autres polluants atmosphériques dans l'air intérieur**, et en comparaison avec des foyers n'utilisant pas de chauffage au bois.
- **3<sup>e</sup> axe : réaliser une revue bibliographique des effets sur la santé humaine liés à l'exposition à la pollution dans l'air extérieur et dans l'air intérieur du logement, résultant de la combustion de biomasse dans des appareils de chauffage au bois.**

L'instruction de ces 3 axes de travail pourra faire l'objet de collaborations avec d'autres organismes spécialisés sur le sujet pour la réalisation d'études *ad hoc* nécessaires à leur réalisation.

En lien avec l'ensemble des éléments examinés et résultats obtenus, des recommandations seront formulées, en précisant – le cas échéant – les modalités de mise en œuvre (locale ou nationale...) qui apparaissent le plus adaptées.

## ■ Rôle et missions :

Les missions confiées aux membres du GT « Chauffage au bois domestique, pollution de l'air et santé » seront :

- de participer au choix et à l'élaboration des méthodes d'expertise à mettre en œuvre pour répondre aux 3 axes de travail : affinage du cadrage des travaux (objectifs, périmètres), constitution du socle documentaire (littérature scientifique, rapports institutionnels...), identification des acteurs à auditionner ou à consulter, identification des bases de données à exploiter, consultation sur l'élaboration de protocoles d'études *ad hoc*, etc. ;
- de réaliser une analyse critique des publications et autres sources d'informations scientifiques et techniques pertinentes ;
- d'émettre des recommandations en précisant – le cas échéant – les modalités de mise en œuvre (locale ou nationale...) qui apparaissent les plus adaptées.
- de contribuer à la rédaction du rapport d'expertise ;
- d'interagir sur le contenu scientifique des travaux d'expertise avec le comité d'experts spécialisé « Evaluation des risques liés aux milieux aériens » (CES Air), en coordination avec l'Anses.

## ■ Composition et fonctionnement :

Le GT sera composé d'environ 8 experts, dont un(e) président(e) désigné(e) parmi ses membres. Il sera placé sous l'égide du CES Air.

Par cet appel à candidatures, l'Anses recherche des experts dont les compétences relèvent :

- de la surveillance, de la métrologie et de la physico-chimie des polluants atmosphériques ;
- des émissions atmosphériques (mesures en laboratoire, *in situ* et/ou modélisation/simulation) ;
- de l'épidémiologie relative aux liens entre pollution de l'air et santé ;
- des techniques de revue de la littérature en santé publique ;
- de l'évaluation quantitative des risques/impacts sanitaires
- de la médecine (ex : pneumologie, pathologies cardiovasculaires) ;
- de la toxicologie.

Le détail des compétences souhaitées est spécifié dans la fiche « compétences recherchées ».

La durée prévisionnelle des travaux est de 26 mois à compter de la 1<sup>ère</sup> réunion du GT. Le GT se réunira en séance plénière avec une fréquence moyenne d'une réunion toutes les 6 semaines.

Les experts sont nommés à titre personnel, *intuitu personae*, pour la durée du GT sur décision du directeur général.